

Compte-rendu du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 11 mai 2020

Ce comité technique ministériel était présidé par Patrick SOLER, étaient également présents Mme VEYNET-LOPEZ et Mr MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA.

FO Agriculture était représentée par Soizig BLOT, Emmanuel CHARASSE, Anne-Marie BOURDELEAU, Mathieu PINSON, Loïc PAYET et Nicola GILOT

Le président du CHSCT ministériel débute son intervention en saluant le travail accompli par les équipes du MAA, les ISST ainsi que celui produit par les organisations syndicales. Il réaffirme que la préoccupation première de l'administration est la santé et sécurité des agents.

A la suite de la déclaration intersyndicale **FO**, FSU,UNSA, le Président a souhaité, contre l'avis des organisations syndicales, limiter la discussion aux seules fiches opérationnelles placées en annexe du Plan de Reprise des Activités du MAA. De plus, faute de temps suffisant, cet examen a été bâclé. Il n'a pas été possible non plus d'examiner le 2ème point à l'ordre du jour, à savoir la circulaire de reprise d'activité dans l'Enseignement Agricole...

La méthodologie retenue arbitrairement par l'administration n'a pas permis aux représentants des personnels d'aborder le plan de reprise dans son ensemble alors que cet examen relève des compétences du CHSCT-M. Il comporte de surcroît de nombreux points concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail. Le déroulement de l'instance n'a pas permis non plus d'arbitrer les propositions d'amendements portées par les représentants des personnels.

Pour **FO**, le plan présenté ne comprend pas toutes les mesures de protection indispensables à la protection de tous les agents du MAA. Ainsi, les documents se voulant pratiques et exhaustifs, ne traitent pas de points particulièrement sensibles, comme par exemple les masques. Rien sur le type de masque à utiliser, rien non plus sur la gestion de ceux-ci après leur utilisation, aucune information non plus à propos de la stratégie de test...

Malgré une réception extrêmement tardive des différents documents, **FO Agriculture** avait fait parvenir ses amendements à l'administration au sujet du PRA (présenté uniquement en CTM mais pas lors de cette séance du CHSCT-M), des fiches « opérationnelles » adossées à celui-ci et de la circulaire de reprise dans l'Enseignement agricole.

Concernant les fiches opérationnelles voici les remarques portées par **FO**.

Fiche 1 : organisation du télétravail

Pour **FO**, il y a des précisions à apporter concernant la situation des agents vulnérables et ceux vivant avec des personnes vulnérables.

Pour **FO**, le télétravail doit rester la règle puisqu'il constitue la meilleure protection collective contre la propagation du virus. Le présentiel ne doit être que ponctuel et justifié. Concernant les surcoûts liés à cette modalité d'organisation du travail, ils ne doivent pas se limiter aux seuls forfaits téléphoniques. Les agents ont dû notamment utiliser leur propre matériel pour travailler et imprimer des documents. Ils ont également dépensé de l'énergie.

FO demande que le distanciel reste le moyen privilégié d'organisation du travail conformément à ce qu'affirme le PRA dans son introduction.

FO a également évoqué la problématique des agents en situation de handicap, elle demande qu'ils soient davantage soutenus et accompagnés. A ces propositions, l'administration a répondu qu'elle était toujours en attente d'un arbitrage interministériel mais que le système d'ASA perdurait jusqu'au 1^{er} juin.

Une attention particulière serait apportée aux agents en situation de handicap. Au sujet du télétravail, pour l'administration, il reste bien sûr la règle bien entendu mais la 1ère phase du déconfinement doit nécessairement comporter une proportion de présentiel plus importante.

FO conteste fermement ce point de vue en raison des risques que pourraient courir les agents qui se rendraient sur leur lieu de travail. L'administration affirme que l'activité doit redémarrer puisque c'est la consigne gouvernementale et qu'elle doit s'y conformer. **FO** constate qu'une trop grande latitude est laissée aux structures pour adapter la doctrine sanitaire nationale. Ainsi de trop nombreuses phrases sont ouvertes, il y a également de fréquents conditionnels, le document présenté emploie trop souvent des expressions telles que : "si possible", "selon les possibilités" ... etc...

Les OS ont alerté à propos du comportement de certains chef d'établissements qui font signer aux agents des décharges indiquant qu'ils sont volontaires pour un retour sur site. Nous rappelons que les directeurs sont seuls responsables de la santé et sécurité des agents.

FO rappelle que le plan de déconfinement gouvernemental comporte un volet reconfinement. Elle exige de l'administration la plus extrême prudence, notamment dans cette 1ère phase afin de ne pas exposer inutilement la santé des agents. Elle doit donc maintenir les PCA actuels, le télétravail doit perdurer. Le principe de précaution est constitutionnel, l'administration se doit de protéger ses agents et doit recadrer les directions récalcitrantes.

Fiche 2 : aménagement et utilisation des espaces collectifs et des équipements partagés

FO demande une harmonisation des fiches et une formation rigoureuse des agents aux gestes barrières et aux nouvelles mesures sanitaires pour que le retour dans les structures soit le plus sécurisé possible. Le temps qui doit y être consacré doit être suffisamment conséquent. Des ajustements avec les recommandations nationales doivent être pris en compte. Les notions de distanciation et les préconisations en matière d'aération des salles en sont des exemples. Concernant l'hygiène des mains, il n'est pas fait mention du moyen de séchage, ni de ne pas recourir aux appareils automatiques soufflants ou aux serviettes textiles, susceptibles de disséminer le virus. De façon générale, l'administration sous-estime les risques de contamination, elle considère que le nettoyage sera l'affaire de tous. **FO** exige que celui-ci soit accompli de façon scrupuleuse par du personnel formé.

La fiche prévoit par exemple que les douches soient nettoyées par l'utilisateur, ce qui va engendrer très certainement des risques importants, notamment dans les internats, si on laisse aux seuls apprenants le soin de le faire... Autre exemple, les distributeurs de boissons chaudes ne sont pas évoqués qui sont pourtant similaires aux distributeurs d'eau mais qui ne sont pas traités de la même façon. En effet, les distributeurs d'eau sont bannis contrairement aux distributeurs de boissons chaudes qui engendrent le même type de risque...

L'attention portée aux sanitaires est insuffisante. C'est quasiment impossible d'y respecter la distanciation physique sans mesures particulières.

FO propose également l'utilisation d'un système très simple d'ouverture de porte sans les mains. Il s'agit d'appliquer des mesures de bon sens destinées à minimiser les risques de contamination par contact.

Fiche 3 et 4 : nettoyage des locaux et le bio-nettoyage

L'administration affirme que le nettoyage et la désinfection des locaux sont primordiaux dans la lutte contre le virus. Les agents doivent y participer en effectuant le bio-nettoyage.

FO exige que les personnels chargés du nettoyage soient très scrupuleusement équipés afin de limiter les risques pour leur santé. Les équipes doivent être renforcées pour éviter l'épuisement afin de mener à bien cette mission essentielle qui ne peut reposer uniquement sur les seuls utilisateurs d'équipements partagés. Les fiches 3 et 4 apportent des précisions imparfaites au sujet des recommandations et des conduites à tenir. Le bio-nettoyage comme le propose l'administration est potentiellement facteur de risques.

Fiche 5 : déplacement domicile- travail

L'administration propose des horaires de travail décalés pour minimiser les risques pour les agents utilisant les transports en communs. De même, elle encourage le recours aux véhicules de services, ce qui n'est pas neutre en termes de pollution et de risques routiers... Si l'administration persiste dans cette voie, il faudra effectuer un contrôle préalable des véhicules puisqu'ils n'ont pas servi durant ces deux derniers mois.

Fiche 6 et 7 : se protéger et protéger les autres et Memento

Concernant la mobilisation des acteurs, il est indispensable que les conseillers et assistants de prévention soient intégrés à part entière dans le plan de continuité d'activité.

FO a interrogé l'administration au sujet des masques pour les agents qui seraient amenés à reprendre le travail en présentiel. L'employeur en mettra-t-il à disposition des agents ? De quel nature ? **FO** rejette tout recours aux masques textiles. Elle exige des masques chirurgicaux de type III et pour les collègues en situation d'accueil du public, des masques FFP2, seuls capables de protéger du virus. **FO** rappelle la nécessité de gérer les déchets susceptibles d'être contaminants (mouchoirs, gants, masques...) dans des poubelles fermées.

Fiche 8 : santé des agents conduite à tenir

Cette fiche est notoirement insuffisante en particulier au sujet de la prise en charge d'un agent qui présenterait les symptômes de la maladie. La conduite à tenir dans ce cas est très floue.

FO demande notamment que la personne suspectée d'être malade ne soit pas renvoyée seule chez elle mais elle devra être accompagnée.

Fiche 9 : accompagnement des agents

FO alerte au sujet des agents ; la reprise risquant d'être très tendue en raison notamment de l'agacement des usagers n'ayant pas pu joindre les services pendant le confinement. De même, ils vont devoir faire face à des situations de contrôles difficiles. Pour **FO**, l'administration doit être vigilante en cas d'agression verbale ou physique et soutenir les agents victimes. **FO** alerte aussi au sujet des agents qui ont mal vécu la période de confinement d'où l'importance de valoriser les cellules d'écoute mises en place par le ministère.

Fiche 10 : restauration

FO rappelle que la prise en charge des repas reste effective tant que les restaurants administratifs ne sont pas réouverts à minima jusqu'au 23 mai.

Fiche 11 : dialogue social et communication

Pour **FO**, le dialogue social doit être basé notamment sur la tenue des instances et pas uniquement de groupes de travail.

Les documents sur lesquels elles doivent se prononcer doivent être définitifs et non sans cesse évoluer au gré des instances consultées. **FO** réaffirme son attachement aux CHSCT et demande leur maintien en dépit des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Par ailleurs, **FO** ne peut que constater les carences en matière de communication, elle a été souvent très défaillante au cours de la crise. De nombreux agents n'avaient pas d'information régulière ni de leur direction ni de leur hiérarchie.

Au sujet de l'enseignement agricole, l'étude de la circulaire de reprise de l'activité n'a pu être abordée de façon exhaustive, quelques points seulement ont été soulevés.

FO rappelle que le Président de la République a pris seul la décision de la réouverture des établissements scolaires contre l'avis, notamment, du Haut Conseil Scientifique, qui l'a lui-même installé. Cette décision politique, qui a pris tout le monde de cours, inquiète les personnels, les élèves ainsi que leurs parents. Le 1er ministre, lors de la présentation du plan de déconfinement devant la représentation nationale, a annoncé que les lycées n'ouvriront pas avant le mois de juin. La décision définitive devant être prise à la fin du mois de mai en fonction de l'évolution de la pandémie. Bien que la reprise dans les établissements de l'Enseignement Agricole soit hypothétique, soumise à la décision gouvernementale, certains chefs d'établissement (Aquitaine, dans le Grand-Est, en Bourgogne Franche-Comté) ont hâté le retour de certains apprenants (stagiaires et apprentis) dès le 11 mai.

FO s'y oppose fermement tant que toutes les mesures de protection ne seront pas mises en œuvre, à savoir la généralisation des tests pour tous les usagers (tous les personnels et apprenants) des établissements d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que la fourniture de véritables EPI.

FO conteste l'évaluation des risques faite dans ce projet de circulaire puisqu'elle sous-estime l'exposition des personnels au virus SARS-CoV-2. Celle-ci part du principe que la distance physique sera le plus souvent respectée ainsi que la conformité aux gestes barrières notamment l'hygiène des mains (HDM). Qu'il soit permis d'en douter. Comment respecter les gestes barrières et la distanciation physique dans les transports en commun ? Comment faire respecter efficacement « la doctrine sanitaire » par des adolescents, notamment la distanciation physique, pendant les temps de récréation, à l'internat ou même en classe ? L'HDM est loin d'être assurée en raison de points d'eau trop peu nombreux dans les établissements. Il n'y aura pas d'installations temporaires (investissements dépendant des Régions) comme le recommande les ISST.

De plus, l'approvisionnement en Gel hydro-alcoolique sera-t-il suffisant ? On peut en douter, comme pour les masques, il y a des tensions pour s'en procurer. Il est impératif de respecter la norme adéquate (NF EN 14476 + A2 de juillet 2019), la seule qui soit efficacement virucide contre les coronavirus, ce qui sera loin d'être le cas. On peut ainsi multiplier les exemples qui attestent que la doctrine sanitaire ne pourra pas s'appliquer rigoureusement.

Au sujet des masques, **FO** s'oppose fermement à la fourniture du masque grand public qui n'est qu'un dispositif anti-gouttelettes, c'est-à-dire anti-postillons, qui ne bénéficie d'aucune norme et qui n'est pas un EPI réglementaire, comme ont été obligés de le reconnaître les ISST. Le seule véritable EPI est le masque filtrant le virus de norme FFP2 que l'administration doit fournir impérativement aux personnels qui seront en contact avec de nombreux élèves puisqu'il semble que la DGER veuille imposer la jauge de 4m² par élève, qui n'est que la distance minimale requise par le Haut Conseil à la Santé Publique. Il n'est pas sérieux non plus de proposer le masque grand public notamment à des élèves qui seront chargés de le stocker et de l'entretenir après chaque utilisation. Les risques de dissémination et d'auto-infection sont trop importants.

Doter tous les apprenants d'un masque jetable est plus raisonnable et plus sécurisé. Privilégier les mesures de protection collective au détriment des mesures de protection individuelle est extrêmement hasardeux. Puisque les risques ne pourront être évités ou suffisamment limités par des moyens de protection collective ou par des mesures, des méthodes ou procédés d'organisation du travail, le recours aux EPI doit être obligatoire. En l'absence de ces dispositifs, la santé des agents et des élèves, sera exposée. Dans ces conditions et dans un contexte épidémique de stade 3 qui perdure, conformément à l'avis du Haut Conseil Scientifique notamment, pour **FO** la réouverture des établissements n'est pas envisageable.

À la suite du CTM, nous avons eu l'information que les redondances avaient été supprimées, que les acteurs de prévention avaient été pris en compte. Des précisions ont été apportées concernant la gestion des déchets. La liste des personnes vulnérables a été mise à jour, le placement en congé maladie actualisé. Les fiches modifiées seront envoyées aux membres du CHSCT-M avant la validation du PRA dans son ensemble lors du CTM du 15 mai. **FO** vérifiera à cette occasion si nos revendications en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail auront été **satisfaites !**

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

